

**AJOURNEMENT
SÉANCE ORDINAIRE**

22 SEPTEMBRE 2015

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance d'ajournement du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le mardi 22 SEPTEMBRE 2015, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MONSIEUR STÉPHANE DUMONT
MONSIEUR SIMON LAVOIE
MADAME GINETTE CARON
MONSIEUR GUILLAUME POTVIN
MONSIEUR FRANÇOIS FILION
MONSIEUR ROBERT LEGAULT

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME URSULE THÉRIAULT, mairesse

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par monsieur Simon Lavoie, secondé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour suggéré soit accepté en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Madame Ginette Caron propose que le procès-verbal de la séance régulière tenue le 10 août 2015 soit approuvé, tel que déposé, cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

Monsieur Simon Lavoie propose que le procès-verbal de la séance régulière du 14 septembre 2015 soit approuvé, tel que déposé, cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

15.09.3.

Rapport de la mairesse

Madame Ursule Thériault, mairesse, dépose un état sommaire de ses activités couvrant la période du 11 août 2015 au 13 septembre 2015.

20 h 03
Arrivée de M.
Robert Legault

15.09.4.3.1.

Premier projet de règlement 2015-138-1 modifiant le règlement de zonage 2009-89 aux fins d'y introduire certaines précisions terminologiques affectant le groupe d'activités « Industrie »

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE KAMOURASKA
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

**PREMIER PROJET DE
RÈGLEMENT 2015-138-1**

Premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2009-89 aux fins d'y introduire certaines précisions terminologiques affectant le groupe d'activités « Industrie »

Attendu que la Municipalité de L'Isle-Verte a adopté le règlement de zonage 2009-89 le 8 février 2010;

Attendu qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

Attendu qu'il y a lieu de revoir certains termes terminologiques déterminant les usages du groupe d'activités « Industrie »;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 10 août 2015;

Article 1

À son article 2.2.3.1., le règlement de zonage 2009-89 est modifié, de telle sorte que la mention « Les usages autorisés dans cette classe sont les suivants : » soit remplacée par : « Les usages autorisés dans cette classe sont, sans s'y restreindre, les suivants : ».

Article 2

À son article 2.2.3.2., le règlement de zonage 2009-89 est modifié, de telle sorte que la mention « Les usages autorisés dans cette classe sont les suivants : » soit remplacée par : « Les usages autorisés dans cette classe sont, sans s'y restreindre, les suivants : ».

Article 3

À son article 2.2.3.3., le règlement de zonage 2009-89 est modifié, de telle sorte que la mention « Les usages autorisés dans cette classe sont les suivants : » soit remplacée par : « Les usages autorisés dans cette classe sont, sans s'y restreindre, les suivants : ».

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce premier projet de règlement est proposé par monsieur Simon Lavoie, secondé par madame Ginette Caron, et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents (résolution # 15.09.4.3.1.).

Mairesse

Secrétaire-trésorier

15.09.4.4.1.

Politique de la famille et des aînés

Considérant l'importance d'assurer aux familles et aux aînés un milieu de vie de qualité, il est proposé par monsieur Simon Lavoie, appuyé par madame Ginette Caron, et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de L'Isle-Verte adopte la politique familiale incluant la démarche Municipalité amie des aînés et son plan d'action d'une durée de trois ans et que madame Amélie Martineau, coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, soit la personne désignée pour en assurer la mise en œuvre.

20 h 15

Arrivée de

M. François Filion

15.09.4.5.1.

Demande d'aide financière - programme de réhabilitation du réseau routier local - chemin du Coteau-de-Tuf

Considérant le programme d'aide financière mis en œuvre par le gouvernement du Québec visant à revaloriser les réseaux routiers des municipalités locales;

Considérant les besoins particuliers de notre municipalité en terme de travaux majeurs à être entrepris afin de remettre à niveau son réseau routier;

Considérant qu'un inventaire de notre réseau routier fait ressortir que certaines routes, qualifiées de priorités élevées, nécessitent une intervention majeure de par les risques que leur état présente;

Considérant que cette route est un lien particulièrement achalandé entre notre municipalité et celle de la Municipalité de Saint-Arsène, sans être reconnue à titre de route collectrice;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guillaume Potvin, secondé par monsieur Simon Lavoie, et adopté à l'unanimité des membres du conseil, que la Municipalité de L'Isle-Verte demande au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, une aide financière pour l'élaboration de plans et devis devant permettre la réfection de la route « Chemin du Coteau-de-Tuf ».

15.09.4.5.2.

Demande d'aide financière - programme de réhabilitation du réseau routier local - rue du Quai

Considérant le programme d'aide financière mis en œuvre par le gouvernement du Québec visant à revaloriser les réseaux routiers des municipalités locales;

Considérant les besoins particuliers de notre municipalité en terme de travaux majeurs à être entrepris afin de remettre à niveau son réseau routier;

Considérant qu'un inventaire de notre réseau routier fait ressortir que certaines routes, qualifiées de priorités élevées, nécessitent une intervention majeure de par les risques que leur état présente;

Considérant que la section nord de la rue du Quai, soit la partie située entre la route 132 et les infrastructures du quai, est dans un piètre état, voire même dangereuse pour les usagers ayant à utiliser les services du traversier « La Richardière »;

Considérant que cette route, non qualifiée de collectrice, est et demeure, la voie routière principale permettant l'accès à la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs;

Considérant que le niveau d'achalandage élevé de ce tronçon de route en justifie l'importance prépondérante;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guillaume Potvin, secondé par madame Ginette Caron, et adopté à l'unanimité des membres du conseil, que la Municipalité de L'Isle-Verte demande, au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, une aide financière pour l'élaboration de plans et devis devant permettre la réfection de la route « rue du Quai ».

15.09.4.5.3.

Demande d'aide financière - programme de réhabilitation du réseau routier local - montée des Coteaux

Considérant le programme d'aide financière mis en œuvre par le gouvernement du Québec visant à revaloriser les réseaux routiers des municipalités locales;

Considérant les besoins particuliers de notre municipalité en terme de travaux majeurs à être entrepris afin de remettre à niveau son réseau routier;

Considérant qu'un inventaire de notre réseau routier fait ressortir que certaines routes, qualifiées de priorités élevées, nécessitent une intervention majeure de par les risques que leur état présente;

Considérant que la section sud de la route « montée des Coteaux », soit la partie située entre le chemin Coteau-de-Tuf et le rang Coteau-des-Érables, est dans un piètre état, voire même dangereuse pour ses usagers;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guillaume Potvin, secondé par madame Ginette Caron, et adopté à l'unanimité des membres du conseil, que la Municipalité de L'Isle-Verte demande, au Ministère des

Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, une aide financière pour l'élaboration de plans et devis devant permettre la réfection de la route « montée des Coteaux ».

15.09.4.5.4.

Demande d'aide financière - programme de réhabilitation du réseau routier local - rue Béland

Considérant le programme d'aide financière mis en œuvre par le gouvernement du Québec visant à revaloriser les réseaux routiers des municipalités locales;

Considérant les besoins particuliers de notre municipalité en terme de travaux majeurs à être entrepris afin de remettre à niveau son réseau routier;

Considérant qu'un inventaire de notre réseau routier fait ressortir que certaines routes, qualifiées de priorités élevées, nécessitent une intervention majeure de par les risques que leur état présente;

Considérant qu'une section nord de la rue Béland est dans un piètre état, voire même dangereuse pour ses usagers;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guillaume Potvin, secondé par monsieur Simon Lavoie, et adopté à l'unanimité des membres du conseil, que la Municipalité de L'Isle-Verte demande, au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, une aide financière pour l'élaboration de plans et devis devant permettre la réfection de la route « rue Béland ».

15.09.4.5.5.

Procédure d'appel d'offres - location de machinerie de déneigement

Considérant que certains équipements de déneigement sont requis pour la saison hivernale 2015-2016;

Considérant que pour combler ces besoins, le conseil est d'avis d'autoriser la location de tracteurs suite à un processus d'appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie, secondé par Ginette Caron, et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents, que la Municipalité autorise le directeur des travaux publics à lancer une procédure d'appel d'offres dont les propositions seront soumises au conseil municipal pour approbation.

15.09.4.7.1.

Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 14/09/2015 (journal 922) :	57 023,21 \$
Dépenses incompressibles (journal 919) :	32 780,46
(incluant les déductions à la source)	
Déductions à la source (journal 911) :	14 515,00
Dépenses autres (journal 915) :	3 595,40
(journal 916) :	1 117,66
(journal 918) :	2 422,74
(journal 920) :	362,15
(journal 921) :	<u>2 030,00</u>
Total des déboursés du mois :	<u>99 331,62 \$</u>

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 11 août au 14 septembre 2015, il est proposé par madame Ginette Caron, secondé par monsieur Simon Lavoie, et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que ces comptes soient approuvés et que les déboursés inhérents soient autorisés.

15.09.4.7.2.

Suivi et recommandation d'embauche - mécanicien opérateur

Considérant le processus de sélection mis de l'avant afin de combler le poste de mécanicien-opérateur;

Considérant les recommandations des membres du comité de sélection suite à ce processus;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie, secondé par madame Ginette Caron que soit confirmé à ce poste, monsieur François Mailloux. Les conditions d'embauche sont celles prévalant dans les politiques actuellement en vigueur.

Le délai de probation proposé par monsieur Simon Lavoie est une période de 6 mois alors que monsieur François Filion propose un délai de probation de 3 mois. Cette question ne faisant pas l'unanimité, le vote est demandé et la proposition de monsieur Simon Lavoie obtient la majorité des voix. Le délai de probation sera donc de 6 mois.

15.09.4.7.3.

Comptes recevables et procédure de recouvrement

Le montant des comptes recevables et échus à ce jour s'élève à 134 780 \$, deux projets d'avis, en mesure de recouvrement, sont soumis aux membres du conseil. Un premier avis étant destiné aux contribuables dont seules les taxes de l'année courante sont à percevoir et un second avis visant les créances à recevoir, au-delà de l'année courante.

Il est donc proposé par madame Ginette Caron, secondé par monsieur Guillaume Potvin, et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de L'Isle-Verte soutienne les démarches en recouvrement entrepris, et ce, en conformité aux dispositions prévalant aux articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec. Advenant le défaut de certains propriétaires de faire fi de ces rappels, ces créances seront soumises au processus de recouvrement pouvant conduire à la vente d'immeubles pour taxes impayées.

15.09.6.1.

Demande de participation financière à des travaux de rénovation du bâtiment « Pavillon de l'Amitié »

Considérant la demande de contribution financière déposée par l'organisme « Club des 50 ans et plus » en regard a des travaux de rénovation au bâtiment « Pavillon de l'Amitié »;

Considérant que les travaux à être effectués sont évalués à 89 910,45 \$ (taxes incluses) auquel s'ajoute un montant de 1 760,04 \$ pour l'achat d'équipement;

Considérant le plan de financement de ces travaux, à savoir :

- 50 % subvention gouvernementale
- 40 % aide financière de la MRC
- 10 % contribution des promoteurs (Club des 50 ans et +);

Considérant que la présente demande vise à ce que la municipalité assume la contribution entière du Club des 50 ans et +, soit 9 167,05 \$; Considérant que certaines précisions manquantes ne permettent pas une prise de décision éclairée sur le sujet;

Considérant qu'une telle participation financière n'a pas été prévue aux prévisions budgétaires de la Municipalité;

Considérant qu'une participation des promoteurs (Club des 50 ans et +) aurait pu être assumée par des activités de financement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie, qu'en regard aux informations dont nous disposons, que cette demande soit refusée. Cette proposition ne faisant pas l'unanimité, le vote est demandé. 2 membres du conseil s'opposent à cette résolution, elle est donc acceptée à la majorité.

15.09.6.2.

Demande de passage pour piétons entre les rues Gauvreau et St-Jean-Baptiste

Considérant la demande déposée par plusieurs citoyens de la Municipalité à l'effet que soit mis à leur disposition et entretenu en toutes saisons, un passage pour piétons entre les rues Gauvreau et St-Jean-Baptiste;

Considérant qu'actuellement aucun accès ne relie ces deux voies publiques;

Considérant qu'il serait intéressant d'obtenir une servitude de passage sur une parcelle de terrain appartenant à l'Université du Québec à Rimouski;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie, secondé par madame Ginette Caron, et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents qu'une demande soit adressée aux gestionnaires de la Maison Louis-Bertrand devant permettre la réalisation d'une telle servitude.

15.09.6.3.

Cotisation annuelle à la Fédération québécoise des municipalités

Considérant la résolution 15.08.202 adoptée par la Municipalité de Saint-Épiphanie à l'effet de demander à la Fédération québécoise des municipalités de revoir la composition de leurs frais d'adhésion annuelle;

Considérant l'argument déposé par la Municipalité de Saint-Épiphanie faisant état que certains frais liés à l'adhésion annuelle devraient être optionnels plutôt qu'obligatoires;

Considérant que la Municipalité de L'Isle-Verte trouve fort à propos d'appuyer la démarche entreprise par la Municipalité de Saint-Épiphanie;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron, secondé par monsieur Simon Lavoie, que la Municipalité de L'Isle-Verte demande à la Fédération québécoise des municipalités de prendre en compte la contestation soulevée par la Municipalité de Saint-Épiphane et que deviennent facultatives certaines contributions englobées dans les frais d'adhésion annuelle exigés par la FQM.

Cette proposition ne faisant pas l'unanimité, elle est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

15.09.6.4. Adhésion annuelle à la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie, secondé par madame Ginette Caron, et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de L'Isle-Verte adhère à la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup pour l'année 2015-2016. Les frais d'adhésion sont de 212,70 \$ (incluant les taxes).

15.09.7.1. Participation à un dîner-bénéfice au profit de la Fabrique

Madame Ursule Thériault demande au conseil municipal que soient assumés les frais liés à la participation de l'ensemble des membres du conseil à un dîner-bénéfice au profit de la Fabrique de L'Isle-Verte, les coûts sont de 15 \$ par personne.

Monsieur François Filion propose que chacun des membres du conseil municipal en assume les frais, advenant leur désir d'y prendre part. Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

15.09.9. Levée de la séance

À 21 h 30, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit levée.

MAIRESSE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER